

Les éléments constitutifs de l'acceptabilité sociale comme facteurs explicatifs de l'émergence et de l'évolution des controverses publiques

Gilles CÔTÉ

Directeur général, Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE)

Monsieur Gilles Côté occupe le poste de directeur général du SIFÉE depuis juillet 2012. Ce dernier possède une formation multidisciplinaire en droit, en environnement, en géographie et en développement régional. Ses recherches à la maîtrise et au doctorat ont porté sur les processus décisionnels en environnement, particulièrement les dispositifs d'évaluation environnementale, la participation des publics et l'application d'approches multicritères d'aide à la décision à l'évaluation environnementale. Monsieur Côté a participé à de nombreuses recherches universitaires d'envergure, notamment sur l'application d'un processus d'évaluation environnementale stratégique (ÉES) territoriale prenant en compte la vision autochtone du développement durable et sur la proposition de modèles d'implantation de parcs éoliens basée sur le suivi des pratiques en termes d'acceptabilité sociale. De 2006 à 2011, Monsieur Côté a travaillé comme expert-conseil en environnement en cabinet privé. À ce titre, il a participé à la réalisation de plusieurs études d'évaluation et de suivi des impacts sur l'environnement portant notamment sur des projets d'aménagements hydroélectriques réalisés au Québec et à l'étranger. Enfin, Monsieur Côté enseigne dans plusieurs universités au Québec à titre de chargé de cours, notamment au Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke.

Résumé

L'Unité sur le développement territorial durable et la filière éolienne à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) a réalisé une recherche interdisciplinaire portant sur la conception de modèles d'implantation et de suivi de projets de parcs éoliens dans des collectivités locales et régionales. La recherche poursuivait deux objectifs principaux :

- analyser la problématique de l'intégration de parcs éoliens dans le développement économique et social des collectivités ;
- proposer une ou des voies d'implantation de parcs éoliens, basées sur le suivi des pratiques en termes d'acceptabilité sociale.

Plus spécifiquement, la recherche visait à identifier les facteurs et les conditions pouvant favoriser l'acceptabilité sociale de projets éoliens. Elle s'inscrivait dans une approche exploratoire et qualitative concernant notamment l'identification des facteurs d'acceptabilité sociale en regard de l'éolien et de l'interrelation de ces derniers avec la caractérisation des pratiques de développement territorial durable des collectivités locales, voire régionales, touchées par l'implantation de la filière éolienne.

Une recension d'écrits scientifiques a permis d'identifier divers articles portant sur la notion d'acceptabilité sociale. La préoccupation de plusieurs chercheurs consiste à se demander pourquoi les projets de parc éolien suscitent la controverse malgré que la filière éolienne, en tant qu'énergie verte, bénéficie généralement d'un niveau élevé d'acceptabilité sociale.

Le phénomène de « Pas dans ma cour » a été d'abord évoqué pour expliquer cette situation, mais, par la suite, rejeté comme explication générale à l'opposition des populations. Les oppositions ne découleraient pas tant du conflit entre les intérêts individuels (des personnes potentiellement affectées par la réalisation d'un projet) et l'intérêt collectif de la société (à la recherche d'énergie propre), mais de plusieurs facteurs reliés aux caractéristiques du mode de développement de la filière et l'encadrement institutionnel, des projets, du processus décisionnel et du milieu social.

Ces facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale ne sont pas des outils de prédiction de l'acceptation des projets. Toutefois, leur énonciation constitue une première démarche pour comprendre l'acceptabilité sociale

et pour jeter les bases d'une première proposition de modélisation. Ce premier élément de modélisation concerne les niveaux d'application de l'acceptabilité sociale. Nous en distinguons trois : l'implantation de projets, la planification stratégique, le développement territorial durable.

Cette proposition s'appuie sur l'hypothèse que l'acceptabilité sociale ne concerne pas uniquement les modalités de réalisation des projets spécifiques et la recherche de moyens pour en atténuer les impacts (négatifs) et en maximiser les retombées (positives), mais concerne également les politiques, les plans et les programmes (PPP) en matière de développement sectoriel et territorial dans le cadre desquels ces projets s'insèrent.

Le deuxième élément de modélisation concerne les approches de l'acceptabilité sociale. Nous en distinguons deux : l'approche socio-politique et l'approche raisonnée. Cette distinction vise à décrire des orientations quant au rôle des connaissances dans la construction de l'acceptabilité sociale et des modalités utilisées pour l'atteindre. Elle vise également à faire écho aux clarifications faites précédemment entre une démarche d'évaluation du niveau d'adhésion des parties prenantes à un projet et une démarche d'évaluation des impacts sociaux.